

Compte Rendu du Conseil Municipal du 9 Septembre 2010

L'an deux mil dix, le neuf septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 27 août 2010

Étaient présents : Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL (21h10), Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Jean-Bernard ALLAN.

Secrétaire de séance : Patrick BARTCZAK.

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 17 juin 2010.

Le procès-verbal de la séance du 17 juin 2010 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

➤ Tarifs camping et HLL à compter du 1^{er} Janvier 2011 (n°55/2010)

Monsieur le Maire expose que la commission camping a retravaillé les tarifs HLL et camping et propose de voter ceux-ci comme suit :

Type de tarifs	Tarif au 01/12/09	Tarif au 01/01/11	Par
Pour le camping			
Forfait 1 Adulte + au choix : <ul style="list-style-type: none"> • tente • voiture (servant de couchage) 		7,10 €	jour
Forfait 1 Adulte + au choix : <ul style="list-style-type: none"> • camping car • caravane et voiture • tente et voiture 		10,80 €	jour
Forfait 2 Adultes + au choix <ul style="list-style-type: none"> • 1 tente • 1 voiture (servant de couchage) 		11,60 €	jour
Forfait 2 Adultes + au choix <ul style="list-style-type: none"> • 1 camping car • 1 caravane et 1 voiture • tente et voiture 		15,30 €	jour
Moto	2,50 €	2,50 €	jour
Tente supplémentaire	2,50 €	2,50 €	jour
Voiture supplémentaire (non incluse dans un forfait)	3,70 €	3,70 €	jour
Adulte supplémentaire	4,50 €	4,50 €	jour
Enfant supplémentaire (4 à 12 ans)	3,50 €	3,50 €	jour
Enfant moins de 4 ans	0,00 €	0,00 €	jour
Forfait journalier Coupe Icare (du mercredi soir ou dimanche soir comprenant emplacement +personne) pour les plus de 4 ans / personne = emplacement+personne	5,50 €	6,00 €	jour
<i>Garage mort</i>	8,00 €	8,00 €	jour
Forfait mensuel 1 à 2 personnes (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes)	330,00 €	330,00 €	mois
Forfait mensuel famille (2 adultes + enfants mineurs) – (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes)	375,00 €	375,00 €	mois
Forfait saison du 1er mai au 30 septembre 1 ou 2 pers (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes)	1 480,00 €	1 480,00 €	pour la saison
Forfait saison du 1er mai au 30 septembre famille (= caravane ou tente ou camping car + 1 véhicule + élec + personnes)	1 680,00 €	1 680,00 €	pour la saison
Forfait garage mort du 1er octobre au 30 avril	215,00 €	215,00 €	mois
Électricité camping	4,00 €	4,00 €	/ jour / prise

Type de tarifs	Tarif au 01/12/09	Tarif au 01/01/2011	Par
Pour les HLL			
Semaine pleine saison (juillet, août, vacances Noël et Jour de l'an, vacances février, vacances pâques)	420,00 €	425,00 €	Semaine
Semaine basse saison (hors vacances scolaires sauf Toussaint)	320,00 €	330,00 €	Semaine
Coupe Icare (mercredi 16h00 au dimanche 16h00 = 4 nuits)	400,00 €	400,00 €	mercredi 16h00 au dimanche 16h00
De 2 nuits minimum à 5 nuits (uniquement en basse saison, ou pour des réservations de dernière minute = 7 jours avant l'arrivée au plus tôt)		60,00 €	/ nuit avec minimum de 2 nuits
Ménage non fait	100,00 €	100,00 €	par location HLL et gîtes
Ménage mal fait	50,00 €	50,00 €	par location HLL et gîtes
Casse et perte petits ustensiles (verre, couverts)	2,00 €	2,00 €	Unité
Casse et perte ustensiles moyen (assiette, bol, carafe, plats)	5,00 €	5,00 €	Unité
Casse et perte gros ustensiles (casseroles pot de cafetière)	20,00 €	20,00 €	Unité
Casse et perte petit électroménager (cocote minute, micro onde, cafetière)	50,00 €	50,00 €	Unité
Caution	200,00 €	200,00 €	par location HLL et gîtes
Pour les HLL et le camping			
Prêt table et fer à repasser	2,00 €	2,50 €	la 1/2 journée
Jeton lave linge	2,00 €	2,50 €	le lavage
Jeton sèche linge	2,00 €	2,50 €	le cycle de séchage

NB :

- Tarifs semaine = du samedi 16h00 au samedi 10h00
- Horaires pour les autres tarifs = du jour d'arrivée à partir de 16h00 au jour de départ au plus tard à 10h00
- Mensuel = calendrier
- Location de HLL draps inclus
- Pour les HLL ces tarifs sont applicables pour toutes réservations concernant des séjours qui se dérouleront à compter du 1^{er} janvier 2011 et dont le contrat n'a pas été signé avant le 9 septembre 2010 date de la présente décision.
- Tout autres tarifs antérieurs non repris dans la présente délibération ne seront plus applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Monsieur MARO souligne que les forfaits camping-car sont plus chers que ceux pour les tentes.

Monsieur le Maire confirme et expose qu'à partir du moment où la borne de vidange sera en place, il fera la tournée des camping-cars qui se garent de ci de là sur la commune, pour les "inviter" à se rendre au camping.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer les tarifs HLL et camping à compter du 1^{er} janvier 2011, tel que définis ci-dessus.

➤ **Gîtes communaux –gestion des draps (n°56/2010)**

Monsieur le Maire présente la proposition du gestionnaire des gîtes et du camping concernant la gestion des draps.

Actuellement, dans le prix de la location est prévu la mise à disposition du drap de dessous et de la taie d'oreiller uniquement. Ce service incomplet n'est pas satisfaisant pour les usagers. Il est donc proposé de ne plus fournir aucun drap par défaut, mais d'offrir la possibilité de louer pour 7€ la parure de draps (dessous, dessus, taie d'oreiller ou de traversin selon les lits)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver cette proposition et que cette gestion des draps entrera en vigueur pour tous contrats signés à compter du 20 septembre 2010.

➤ **Subvention 2010 aux Associations communales (n°57/2010)**

Madame CHRISTOPHEL présente les demandes de subvention 2010 reçues ainsi que les propositions retenues par la commission "vie associative" :

- ACCA : 150,00 € pour leurs actions et panneaux d'informations lors du forum des associations
- Comité des Fêtes : Remboursement du vernissage de la Journée du livre pour 134,50 €

Monsieur MARO souligne que dans le cas du Comité des Fêtes, c'est donc une subvention de fonctionnement, chose qu'il déplore.

Monsieur le Maire expose qu'il aimerait effectivement mieux subventionner la réalisation de panneaux d'annonce des manifestations organisées au lieu de voir fleurir des panneaux peu engageants. Il est demandé à la commission d'en parler au Comité des Fêtes pour la demande de subvention 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les 2 subventions proposées par la commission.

➤ **Travaux en forêt communale – Destination des coupes 2010 (n°58/2010)**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de l'ONF concernant les coupes à assoir en 2010 dans les forêts relevant du Régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ✓ de demander à l'ONF de bien vouloir procéder en 2010 au martelage des coupes désignées ci-après
- ✓ de préciser leur destination à savoir la vente

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle	Vente sur pied	Destination vente	Délivrance	Observation
Coupe réglée	4	Oui	Automne		
Coupe réglée	10	Oui	Automne		Volume faible
Coupe non réglée	9			Solid'Action	Travaux réhabilitation milieu du Tétrás Lyre

Monsieur MARO expose que plusieurs habitants se sont plaints à lui concernant les coupes qui étaient accordées à Solid'Action.

Monsieur le Maire rappelle qu'aucune coupe n'a été accordée à Solid'Action mais seulement de l'affouage pour l'entretien de la forêt communale et des missions de nettoyage (ou de réouverture) de sentiers. Par ailleurs, il rappelle également que lors du mandat précédent un nouvel essai d'attribution d'affouage à des particuliers avait été fait. Malheureusement, comme lors des précédentes attributions, le résultat n'a pas été à la hauteur puisque les lots n'ont pas été traités correctement. C'est pourquoi l'expérience n'a pas été renouvelée sur ce mandat ci.

Enfin, le Maire expose que les recettes générées par les coupes sont depuis plusieurs années réinvesties dans l'entretien de la forêt et qu'il sera prochainement commandé à l'ONF une étude d'amélioration du plan de desserte des parcelles forestières et qu'il en découlera dans les années à venir la création de nouveaux tronçons de pistes afin de faciliter l'accès aux parcelles actuellement mal desservies.

➤ **Demande exceptionnelle d'exonération pour fuite d'eau (n°59/2010)**

Monsieur le Maire présente la demande d'exonération de M. COQUAND Jacques concernant une facture d'eau suite à fuite après compteur. Cette facture présente en effet, une consommation de 47m³ au lieu de 3 m³ habituellement, du fait d'un raccord défectueux.

Il rappelle qu'une délibération fixe les règles de gestion de ces demandes. Toutefois, il expose que le branchement après compteur a été réalisé par les employés du service technique communal. Ceci n'est pas la pratique habituelle, ce branchement n'aurait jamais dû être effectué mais il se trouve que cela a été le cas et que de plus ce sont ces mêmes employés communaux qui ont fourni les pièces nécessaires au branchement.

Monsieur le Maire estime donc que la commune est responsable de cette défaillance du fait de cette intervention des services techniques et demande au conseil d'accéder à la demande d'exonération.

Monsieur MARO souligne que d'une part, le compteur en question est un compteur secondaire pour alimenter les chiens de M. COQUAND, d'autre part, la surconsommation est de faible importance. Selon la règle établie, ce volume ne devrait pas ouvrir droit à abattement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder à Monsieur COQUAND un abattement exceptionnel de 44m³ du fait que le branchement a été effectué (à tort) par les services techniques communaux.

Une note de service rappellera à l'équipe technique que le travail des services municipaux s'arrête à la pose du compteur sur la canalisation publique.

➤ **Emplacement de vente en Gare basse du Funiculaire pendant la Coupe Icare (n°60/2010)**

Monsieur le Maire expose que pendant la Coupe Icare il pourrait être loué un (ou plusieurs emplacements pour des commerçants sur le parking de la Gare basse du Funiculaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la location d'emplacements pour des commerçants sur le parking de la Gare basse du Funiculaire se fera sur la base suivante : 500,00 € l'emplacement de 10 ml du mercredi au dimanche de la Coupe Icare.

Ce tarif entre en vigueur dès que la présente sera exécutoire et pour toutes les éditions Coupe Icare à venir, sauf changement de tarif qui sera expressément décidé par une nouvelle délibération.

➤ **Renouvellement d'une ligne de trésorerie pour la Régie des Remontées Mécaniques (n°61/2010)**

Monsieur le Maire expose qu'avec le chantier de la Gare Haute, la remise en état des ouvrages d'arts, et le décalage des versements de subvention, la trésorerie de la Régie reste en difficulté et qu'il faudrait renouveler les solutions mises en œuvre en 2009 pour palier ce manque de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que :

- Tant que la commune dispose elle-même d'une trésorerie suffisante pour son fonctionnement, elle assurera l'ouverture de crédit de la Régie des Remontées Mécaniques. Cette ouverture de crédit de 200 000€ à la Régie des Remontées mécaniques sera à 0% d'intérêt, avec des décaissements et remboursements minimum qui s'effectueront par tranche de 10 000 € selon les besoins de la Régie,
- À partir du moment où n'ayant plus de trésorerie, la commune devra faire appel à l'emprunt pour financer ses investissements, la Régie remboursera la commune des sommes mises à disposition grâce à une ouverture de crédit souscrite auprès d'un établissement bancaire.
- Monsieur le Maire est donc missionné pour choisir l'offre qu'il jugera la plus avantageuse et signer un contrat d'ouverture de crédit qui sera nécessaire à la Régie et ce dans les limites d'un montant de 150 000 €

➤ **Congrès des Maires 2010 (n°62/2010)**

Monsieur le Maire expose que 2 adjoints et lui-même se rendront au Congrès des Maires qui se déroulera à Paris du 23 au 25 novembre 2010.

Il demande à ce que l'inscription au Congrès des 3 élus, les frais de transport et l'hébergement soient pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que dans le cadre du Congrès des Maires 2010 :

- ✓ La commune prendra en charge, les frais d'inscription des 3 élus qui s'y rendront,
- ✓ La commune remboursera, l'ensemble des frais de transport et d'hébergement des 3 élus,

Le Maire établira des ordres de mission pour permettre à ses Adjointes d'obtenir une autorisation d'absence professionnelle pour exécution de mandat électif.

III) Travaux

➤ Point sur les projets en cours

✓ *Halle de marché et abri poubelles*

Le parking a été rouvert fin juillet comme prévu.

Le marché a repris sa place depuis le mercredi 8 septembre dernier. Les commerçants semblent satisfaits. Des détails concernant le placement de certains d'entre eux seront rapidement solutionnés.

Des devis sont en cours pour l'application d'un vernis anti-graffiti sur les murs béton des locaux poubelles. De même, une signalisation évolutive est en cours de chiffrage (Bande d'aluminium verticale avec texte autocollant à coté de chaque entrée de local).

L'engazonnement des quelques espaces verts a été fait par l'entreprise. Les services techniques doivent ressemer les parties qui n'ont pas été touchées par les travaux mais qui en ont besoin.

Un devis sera prochainement demandé pour la réalisation d'une banderole indiquant le marché hebdomadaire et sera installée au dessus du CD30 à proximité de la halle.

✓ *Funiculaire*

Le plan d'évacuation du Funiculaire a été validé par les services de l'État et est donc à ce jour opérationnel.

Les travaux de confortement des ouvrages d'art de la voie se déroulent conformément au budget et au calendrier prévu.

Un bilan de saison vous sera présenté en Décembre. Pour l'instant la tendance est plutôt bonne.

✓ *Camping*

Compte tenu de problème de ruissellement d'eau dans le camping qui ne se solutionnent pas, le Maire expose qu'il va faire appelle à l'assurance de la commune pour aller au besoin jusqu'au contentieux pour régler ce problème une bonne fois pour toute.

Un bilan de saison sera rédigé par le gestionnaire et présenté au conseil à la séance de novembre.

✓ *Signalétique*

Les travaux de commission continuent. Elle s'est étoffée d'un représentant du Grand Tétras et de l'Office du Tourisme.

Une prochaine réunion sera rapidement fixée courant octobre 2010.

✓ *Sécurisation du Carrefour des Vials (21h10)*

Monsieur TOURLONNIAS, en charge du projet, fait un rappel concernant le projet de sécurisation de la sortie du chemin des Vials sur le CD30, qui est, il le souligne, l'objectif premier de ce dispositif.

Le dispositif de test est en place depuis 24 juin 2010.

Il a suscité un certain nombre de remarques dont la liste a été transmise à tous les élus pour information.

La principale remarque faite par les usagers est le sentiment d'insécurité lorsqu'on entre dans le dispositif en venant de Saint Hilaire. En effet, le virage qui est proche de la sortie du dispositif ne permet pas d'avoir une visibilité très étendue sur les véhicules venant de Saint Bernard.

Au fil des semaines de test, le dispositif a été modifié pour tenir compte des remarques des usagers et des constatations faites sur le terrain par les équipes communales.

Les alvéoles ont été réduites, surtout celle côté Saint Bernard, la présignalisation a été renforcée côté Saint Bernard avec un panneau danger et un panneau indiquant à "100m", les panneaux de signalisation ont été changés pour de plus grands et enfin la vitesse a été limitée à 30 km dans la traversée du dispositif.

C'est le gros avantage d'être passé par une phase de test qui permet d'éliminer certains aspects négatifs du dispositif avant une réalisation définitive.

Cela permet notamment après ces quelques semaines de se rendre compte que le sentiment d'insécurité des usagers n'est en aucun cas dû au dispositif lui-même qui n'est pas dangereux du tout, mais au comportement de certains usagers qui méconnaissent volontairement les règles de base du code de la route et pour commencer le respect de la limitation de vitesse.

Il est à noter par ailleurs, que les habitants du chemin des Vials sont eux très satisfaits de ce dispositif.

Il estime enfin que même si le dispositif rempli tout à fait son office à ce jour, afin de contrer le mauvais comportement de certains usagers, il pourrait être complété par un dispositif type plateau, côté Saint Bernard.

Monsieur le Maire précise que de son point de vue, le dispositif est tout à fait efficace tel que. Il sécurise la sortie des Vials, la circulation des vélos et piétons sur la bande prévue à cette effet. Il précise qu'il préférerait que l'argent et l'énergie nécessaire soit utilisé à la réalisation du prolongement du cheminement piétons/vélos le long du CD 30 dans ce secteur, plutôt que dans un ralentisseur.

Monsieur TOURLONNIAS souligne qu'il ne cautionne bien entendu pas les comportements à risque mais qu'ils existent semble-t-il, et qu'il lui paraît nécessaire de faire ralentir les usagers venant de Saint Bernard.

Monsieur le Maire expose que si on commence à faire ce genre d'aménagement, si on veut qu'il soit vraiment efficace et n'engendre pas d'effet secondaire, de type réaccélération dès la fin du dos d'âne, il faudrait en mettre un tous les 50 m et ce tout le long du CD 30 dans la traversée du village.

Monsieur MARO ajoute que la création du cheminement piétonnier sur l'ensemble du secteur, rétrécira la chaussée et donc contribuera à limiter un peu les usagers.

Monsieur TOURLONNIAS invite les autres élus à s'exprimer car il trouve que ce projet suscite peu de réaction dans l'assemblée.

Madame DUPONT confirme le sentiment d'insécurité à l'entrée du dispositif coté Saint Hilaire.

Madame DOUADY estime que ce dispositif rempli l'objectif pour lequel il a été mis en place et ne présente pas de danger particulier.

Madame ROUSSET n'est pas favorable aux dos d'âne.

Monsieur CHOQUET de même, d'autant que l'implantation proposée lui semble un peu trop éloignée du dispositif.

Monsieur BARTCZAK pense que la solution de mettre un stop sur chacune des voies du CD30, de part et d'autre de la sortie du chemin des Vials, pourrait tout à fait solutionner le problème et être très peu coûteux.

Les avis divergeant sur cette dernière proposition, Monsieur le Maire propose de laisser le dispositif en place et de faire procéder à un comptage routier afin de connaître d'une part, la fréquentation de ce tronçon (par type de véhicule PL/VL), d'autre part, les vitesses de passage des usagers. Ainsi, il sera clairement établi si oui ou non, les usagers roulent trop vite et dans quelle proportion.

Par ailleurs, compte tenu des derniers aménagements et notamment la baisse de la vitesse à 30 km/h, les usagers respectueux commencent à s'habituer à celui-ci et à ses contraintes. Il sera bon d'avoir les retours des usagers d'ici quelques semaines.

Enfin, si le comptage et la prolongation du test est concluante, il pourra être envisagé de remplacer les blocs par des quilles fixées au sol pour tester le dispositif durant la période hivernale.

✓ *Cheminement piétonnier de la Chourère*

Monsieur BARTCZAK expose qu'un relevé topographique a été effectué et qu'un cabinet d'étude réseaux a été retenu pour nous aider à rédiger les pièces techniques de l'appel d'offre (plans, détail quantitatif...).

Une première réunion de travail avec le cabinet est prévue demain.

Le projet devrait être présenté d'ici la fin de l'année en Conseil pour une consultation des entreprises pendant l'hiver et une réalisation au printemps 2011.

Une réponse écrite aux questions évoquées lors de la rencontre avec les riverains a été rédigée et leur a été transmise.

✓ *Rétrocession du Chemin du Mas*

Monsieur le Maire rappelle les débats du 18 mars dernier. Il informe l'assemblée que des devis estimatifs ont été effectués et que la mise en enrobés du chemin s'élève à 50 000 € de même que l'enfouissement des réseaux. Soit un budget de 100 000 € à prévoir sur les budgets à venir.

Le conseil confirme le souhait d'obtenir la rétrocession de ce chemin à la commune et confirme le mandat donné au Maire le 18 mars dernier.

✓ *Voirie divers*

Les travaux d'entretien annuel viennent d'être réalisés.

Le chemin de Pierre Loze va être complètement refait. Les travaux débiteront le 23 septembre avec une coupure totale de la circulation des véhicules pendant 15 jours. Seuls les piétons pourront circuler le soir entre 18h00 et 7h00. Les riverains sont prévenus par courrier qui partira dès demain.

Monsieur le Maire présente un courrier des Copropriétés du Granet, du Haut Granet et de la Colline qui demande le lancement d'une réflexion visant à proposer des aménagements afin de faire ralentir les véhicules sur le tronçon du CD30 situé entre le chemin du Bec Margain et le chemin de la Chourère. Monsieur le Maire propose de leur faire une réponse indiquant que les élus travaillent déjà à la sécurisation du CD30, qu'il a été pris bonne note de leur demande, qu'elle sera étudiée lors d'un prochain arbitrage sur les nouveaux projets à mener.

✓ *Cimetière*

Le service technique a fait le terrassement et le soutènement nécessaire à la délimitation de la 1^{ère} partie du jardin du souvenir où sera implanté le columbarium (2 colonnes de 4 cases, 1 de 3 cases et quelques cases enterrées au sol). Les couleurs choisies sont celles de pierres s'approchant des couleurs de la dent de Crolles.

Cette première partie se situe dans le carré D.

Monsieur CHOQUET travaille au projet d'implantation de ce columbarium et aux emplacements et type de végétaux à planter.

L'arrivée du columbarium, sans doute pour le printemps, va nécessiter la rédaction d'un règlement pour le cimetière. Outils dont nous ne sommes toujours pas dotés à ce jour, et de l'implantation de la signalétique extérieure (plan du cimetière) et intérieur (panneau de numérotation des carrés et tombes).

IV) Personnel

➤ **Contrat Prévoyance maintien de salaire pour les agents de la Régie des Remontées Mécaniques (n°63/2010)**

La Régie des Remontées Mécaniques désireuse d'améliorer la protection sociale de ses salariés en CDI, souhaite mettre en place une couverture complémentaire de prévoyance maintien de salaire, comme cela avait été fait il y a quelques années pour le personnel communal.

Cette couverture vise à compléter le salaire des agents en maladie qui peuvent voir baisser leur rémunération. En effet, le montant des indemnités journalières octroyées par la Sécurité Sociale se calcule sur la base de la rémunération de l'agent, mais avec des taux dégressifs sur la durée des arrêts maladie.

Pour ce faire, la Régie des Remontées Mécaniques propose de retenir la proposition faite par **ADREA MUTUELLE ALPES DAUPHINE** avec une participation de la Régie des Remontées Mécaniques à hauteur de 25% des cotisations demandées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le Maire à signer au nom de la Régie des Remontées Mécanique, un contrat de prévoyance maintien de salaire avec Adrea Mutuelle Alpes Dauphiné,
- Que l'adhésion à ce contrat est réservée aux salariés **embauchés en CDI** à la Régie des Remontées Mécaniques, présent à l'effectif à la date de signature du contrat et à venir.
- Que pour cette catégorie d'agents, l'adhésion est obligatoire.
- Que le contrat prendra effet au **1^{er} Novembre 2010** et qu'il est conclu pour une durée indéterminée

- Que la Régie des Remontées Mécaniques prendra à sa charge 25% des cotisations demandées aux salariés par le contrat.

➤ **Attribution du 13^{ème} mois à un agent en CDD d'un an à la Régie des Remontées Mécaniques (n°64/2010)**

Monsieur le Maire rappelle que les agents permanents de la Régie des Remontées Mécaniques perçoivent un 13^{ème} mois versé par moitié en juin puis en novembre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à Madame Marie BIHL ce complément de rémunération du fait de ses fonctions de gestionnaire du camping. Cette attribution est accordée avec effet rétroactif à la date de son recrutement et pour toute la durée de son contrat (renouvellement à venir compris).
- d'autoriser le Maire à signer un avenant à la convention de mise à disposition des agents de la Régie des Remontées Mécaniques pour la gestion du camping municipal. Cet avenant confirmera que la commune prendra en charge le montant réel du 13^{ème} mois (toutes charges comprises) des agents mis à sa disposition, qui le perçoivent.

➤ **Modification du volume horaire d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe (n°65/2010)**

Monsieur le Maire expose qu'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe regroupe actuellement les fonctions liées à l'entretien ménagé des bâtiments communaux et l'accompagnement des enfants dans le car scolaire. Or, Monsieur le Maire rappelle la délibération du 25 juin 2009 par laquelle la commune a transféré sa compétence "accompagnement dans les transports scolaire" au SISCO. Jusqu'à ce jour ce poste n'avait pu être modifié du fait de la position l'agent qui l'occupait, à savoir en congés de maladie et dans l'attente d'une admission à la retraite.

A ce jour, le poste étant vacant, nous pouvons refondre celui-ci et par conséquent diminuer son volume horaire du fait de la suppression des heures liées au transport scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à 25h35/semaine est modifié comme suit : le volume horaire de ce poste est ramené au 1^{er} septembre 2010 à 14h20/semaine.

➤ **Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal et de son régime indemnitaire (n°66/2010)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'avant mars 2008, c'était le Chef d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques qui assurait la gestion du service technique communale via une convention de mise à disposition.

Depuis, compte tenu des objectifs fixés pour la Régie des Remontées Mécaniques, cette double fonction ne peut plus être assurée par la même personne. C'est pourquoi, dans le cadre de cette réorganisation, il avait été évoqué, soit le recrutement d'un Responsable des services techniques, soit la nomination d'un des agents techniques en tant que chef d'équipe et celle de Monsieur MARO, Adjoint aux travaux. Cette 2^{ème} solution ayant été finalement retenue à l'époque, il s'est avéré à l'usage que l'investissement nécessaire de l'Adjoint aux travaux pour assurer la gestion quotidienne du service n'est pas tenable sur la durée et ne permet pas non plus de pérenniser le fonctionnement de la commune sur le long terme du fait des changements de mandat.

C'est pourquoi un recrutement d'un Responsable des services techniques a été lancé cet été et a permis de retenir la candidature d'un Agent de Maîtrise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, à compter du 1^{er} Octobre 2010 :

- de créer un poste d'Agent de Maîtrise Principal à temps plein (35h00/semaine).
- de compléter la délibération du 29 juillet 2008 portant définition du régime indemnitaire des agents communaux, en modifiant les articles suivants :

"II) IEM (Indemnité d'Exercice de Missions)

Article 1 :

L'Indemnité d'Exercice de Mission est instituée au profit des agents relevant du cadre d'emplois :

- des Rédacteurs,
- des Adjoints Administratifs
- des Adjoints Techniques Territoriaux
- **des Agents de Maîtrise.**

Les taux moyens annuels de référence à retenir sont ceux fixés par l'arrêté ministériel en vigueur."

Et

"III) IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité)

Article 1 :

L'Indemnité d'Administration et de Technicité est instituée au profit des agents relevant du cadre d'emplois :

- des Rédacteurs,
- des Adjoints Administratifs
- des Adjoints Techniques Territoriaux
- **des Agents de Maîtrise.**

Les taux moyens annuels de référence à retenir sont ceux fixés par l'arrêté ministériel en vigueur.

Il est à noter qu'il sera dérogé à l'indice brut plafond de 380 pour l'application de l'IAT aux agents détenant le grade de Rédacteur."

Les autres dispositions de ladite délibération restant inchangées.

Par conséquent, au 1^{er} Octobre 2010, la liste des postes Techniques de la commune est modifiée comme suit :

- ✓ 1 Agent de Maîtrise Principal temps plein (35h00/sem) – Délib du 09/09/2010
- ✓ 1 Adjoint Technique Principal de 1^{er} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007
- ✓ 3 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps plein (35h00/sem) - Délib du 03/05/2007
- ✓ 1 Adjoint Technique de 2^{ème} classe temps non- complet (14h20/sem) – Délib du 09/09/2010
- ✓ 1 Adjoints Techniques de 2^{ème} classe temps non complet (16h00/sem) - Délib du 03/05/2007 (vacant à ce jour)

L'agent qui prendra ces fonctions le 1^{er} novembre 2010 se nomme Philippe TREANTON. Il sera présenté à l'équipe municipale à son arrivée.

V) Administration Générale

➤ Regroupement des Saint Hilaire de France

Monsieur le Maire rappelle l'existence de cette association qui invite les Saint Hilaire de France à se regrouper.

Si un élu souhaite s'investir sur ce partenariat, le dossier est à disposition aux services administratifs.

Monsieur TOURLONNIAS indique que dans ce genre de partenariat les jumelages sont de belles associations.

Monsieur le Maire confirme que si des élus souhaitent s'investir dans ce genre de projet, ils peuvent tout à fait le faire et le présenter au conseil.

➤ Litige PC Fabri – ROHARD/Cne St Hilaire (n°67/2010)

Monsieur le Maire expose que les époux ROHARD et les consorts VINCENT/PAILLARD-BRUNET ont pris avocat et déposé une requête auprès du Tribunal Administratif de Grenoble contre l'arrêté de PC 038 395 08 2002 FABRI, contestant la légalité de celui-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 11 voix pour et 1 abstention, de mandater le Maire pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et notamment à prendre avocat et agir en justice pour ce faire.

➤ Communauté de Communes du Pays Grésivaudan (CCPG)

✓ *Système d'Information Territorial (SIT) de la CCG (n°68/2010)*

Monsieur le Maire expose que la CCG met en place un SIT et que pour ce faire il lui faut pouvoir accéder aux données cadastrales de toutes ses communes membres.

Il précise que le système utilisé sera le même que celui retenu par le Parc de Chartreuse dans le cadre de son projet infop@rc auquel nous avons adhéré récemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser la CCG à disposer des données cadastrales de Saint Hilaire du Touvet dans le cadre de son projet de SIT.

✓ ***Modification statutaire de la CCG (n°69/2010)***

Vu l'article L5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté Préfectoral du 19 décembre 2008 portant création de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan (CCG),
Vu la délibération n°439 prise par le Conseil de Communauté en date du 24 juin 2010 portant modification des statuts de la CCG,
Considérant le projet de nouveaux statuts de la CCG,

Monsieur le Maire présente la proposition de modification des statuts de la CCG, conformément à la délibération prise par cette dernière le 24 juin 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver la modification statutaire telle que proposée par la CCG.

✓ ***Délégué à la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CCG (n°70/2010)***

Monsieur le Maire expose que la CCG a adopté par délibération du 24 juin dernier, le règlement intérieur de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Marie-Louise CHRISTOPHEL déléguée à cette commission au nom de la commune de Saint Hilaire du Touvet.

✓ ***Gestion des déchets***

Un extrait de compte rendu de réunion a été transmis aux élus en préparation du Conseil. Ceux-ci sont invités à s'y reporter. Il est à noter que d'ici la fin de l'année 2010, la commune devra sans doute se positionner quant à son choix de mode de collecte, 100% collective ou conserver comme actuellement une collecte mixte - collective et individuelle selon les secteurs (une partie des quartiers en collectifs et ceux accessibles par le camion de ramassage en individuel).

➤ **Installation d'un observatoire de rayons cosmiques**

Monsieur le Maire expose qu'un observatoire des rayons cosmiques va être installé à proximité de la cabane du berger par une équipe de chercheurs. L'alimentation de l'observatoire se fera par panneaux solaires.

Le dossier est à disposition des élus curieux d'en savoir plus sur cette installation.

VI) Urbanisme

➤ Point sur le Schéma d'assainissement et le PLU

✓ PPRN (Plan de Prévention des Risques Naturels)

Il a été approuvé par le Préfet et est désormais applicable et opposable aux tiers.

Un certain nombre de réponses devaient toutefois être apportés dans le cadre de l'enquête publique. Les services administratifs vérifient que ces réponses ont bien été données par les services de l'État.

✓ PLU (Plan local d'Urbanisme)

La prochaine réunion avec le cabinet AUM chargé de l'élaboration de notre PLU aura lieu le 14 septembre pour préparer le travail sur le PADD et les réunions de quartiers évoquées lors de la dernière séance du conseil.

✓ Schéma d'assainissement

L'inspection télévisée des réseaux d'assainissement a été réalisée. Le cabinet NICOT peaufine les solutions techniques pour les futures stations d'épuration et le programme de travaux pour remise en état du réseau d'assainissement.

Les propositions de solutions concernant les step seront présentées aux services de l'État et à ceux du Conseil Général pour arbitrage et validation, lundi 27 septembre prochain.

Le cabinet NICOT vient de commencer également le travail de diagnostic du réseau d'eau pluviale.

✓ Départ des établissements

Monsieur le Maire attend d'être recontacté par le Secrétaire Général Adjoint du Préfet pour fixer un rendez-vous avec les avocats des établissements pour parler des problèmes de rétrocession de la step et de la source Poirier. Il semble en effet, que même la Préfecture n'ait plus de contacts directs avec les Établissements mais avec leurs avocats.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que les Grandes Citées gérées par la SDH sont sur le point de refaire leurs enrobés. Nous avons convenu avec eux qu'ils prévoient les réseaux nécessaires à leur futur branchement sur le réseau d'eau potable communal du fait de ces travaux de revêtement, mais qu'ils ne seront bien entendu raccordables que quand nous aurons la certitude d'au moins pouvoir continuer à bénéficier de notre droit au 1/6 des volumes d'eau générés par la source Poirier.

➤ Plan communal de Sauvegarde (PCS)

Le travail a commencé avec une première réunion avec le cabinet GÉRISCK retenu pour la rédaction de ce PCS.

Un certain nombre d'inventaires sont en cours pour le matériel qui pourrait être nécessaire pour gérer une crise.

Un protocole de gestion de crise doit également être mis en place et des pilotes de cellules dans différentes thématiques, doivent être désignés.

Les membres de la commission chargée du dossier sont bien entendu les premiers affectés dans ces cellules mais des binômes seraient nécessaires.

Madame DUPONT se propose pour la cellule communication et Monsieur BARTCZAK pour la cellule actions communales qui chapote l'ensemble des cellules.

VII) Questions diverses

➤ SISCO

Mme CHRISTOPHEL résume les travaux réalisés pendant l'été ou en cours :

- Le préau de l'école élémentaire a été refait (peinture, électricité et sol) = 35 000 €
- Les sanitaires de l'école élémentaire ont également été refaits mais sont en cours de finition = 54 000 €
- Des radiateurs ont été changés à l'école élémentaire = 7 500 €
- À l'école maternelle des problèmes de chaudière et d'inondation sont sur le point d'être réglés.
- Les travaux de mise aux normes de la cantine scolaire seront budgétés pour 2011.

Les effectifs de rentrées restent stables en maternelle (114 enfants) et une légère baisse en élémentaire (170 enfants).

La fréquentation de la cantine reste à son maximum soit près de 140 enfants par jour. Difficile de répondre à toutes les demandes. Il est rappelé que les travaux prévus en 2011 ne prévoient pas d'extension mais simplement la mise aux normes de la cantine actuelle.

➤ Forum des Associations 2010

Organisé par la MSP et financé par la CCG, ce samedi 11 septembre de 10h00 à 14h00 à Saint Pancrasse.

➤ Gazette

La prochaine gazette sortira courant octobre.

Remise des articles au plus tard le 2 octobre 2010.

Liste minimum des articles attendus par la rédaction :

- Mme CHRISTOPHEL : Cimetière et columbarium
- M. BARTCZAK : Cheminement piétonnier de la Chourère
- M. MONNOT : Récapitulatif des décisions du Conseil Municipal depuis la dernière édition
- M. MONNOT : Plan Communal de Sauvegarde
- M. MARO : Arrivée du Responsable des services techniques
- M. MARO : Problème sur la station de relevage
- M. CHOQUET : Réunion de quartier pour le PLU
- M. TOURLONNIAS : Aménagement de sécurité des Vials
- Mme BONNAIMÉ : Présentation du service Administratif

➤ **Remerciement du Maire**

Le Maire à souligner qu'il est très satisfait de l'implication des élus (par exemple 11 élus ce samedi à la permanence) et des services municipaux sur ces derniers mois. Cela permet un meilleur suivi et un avancement au mieux des dossiers.

*La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 21 Octobre 2010 à 20h30.*

La séance est levée à 23h00.